

VEBRON - Commune

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :

11

neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Date de la convocation: 02/12/2024

Présents : 10

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Mélody QUET

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Portant Attribution de compensation de la CLECT - DE_076_2024

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la délibération n° DE_054_2024 approuvant le rapport de la CLECT 2024 ;

CONSIDERANT l'évaluation des charges et des produits afférents opérée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie les 18 septembre et 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une révision libre des attributions de compensation a été jugée nécessaire par la CLECT dans le cadre des transferts de compétences opérés,

	Fonctionnement	Investissement	Total
AC 2024	-5 266,59 €	-	- 5 266,59 €

proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants:

PROUVE la révision libre du montant de l'attribution de compensation de la commune en faveur de la Communauté de Communes comme suit : 5 266.59 €

TORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des sommes indiquées ci-dessus, dès l'exercice 2024.

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de réception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_076_2024-DE

AGEDI



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 DEC. 2024
et publié ou notifié